

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de WASSELONNE
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Kolb forges et ateliers, 9, route de Strasbourg sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **WASSELONNE** :

Kolb forges et ateliers
n°67SIS06790.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **WASSELONNE**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06790
Nom usuel	Kolb forges et ateliers
Adresse	9, route de Strasbourg
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	WASSELONNE - 67520
Caractéristiques du SIS	<p>Le site, d'une superficie d'environ 5000 m², est localisé au sud-est du centre-ville, en secteur périurbain. Sa façade sud-ouest est bordée par la RN 4. Les premières habitations sont présentes à moins de 50 m.</p> <p>Le site a supporté, de 1923 à 1999, diverses activités de travail des métaux. Il est composé de cinq bâtiments, en partie délabrés, occupant la moitié de sa superficie, et est clôturé sur l'ensemble de son périmètre.</p> <p>Le site est localisé dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau potable, situé à environ 800 m à l'aval.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les études ont permis de relever les pollutions suivantes par type de milieux.</p> <p>1. Sols</p> <p>1.1 Présence généralisée au sein des remblais de teneurs significatives en métaux lourds sur l'ensemble du site.</p> <p>1.2 Présence de trois zones impactées en hydrocarbures (C10-C40 et/ou HAP) liées à des remblais comprenant des matériaux exogènes.</p> <p>1.3 Présence de trois zones impactées en hydrocarbures (C5-C10, C10-C40 et/ou HAP) et BTEX par les anciennes activités du site entre 1,5 et 7,0 m de profondeur. Ces zones dépassent notamment les critères définis dans l'arrêté du 28 octobre 2010 (annexe II – ISDI, arrêté abrogé depuis).</p> <p>2. Eaux superficielles et sédiments</p> <p>2.1 Aucune teneur notable observée pour l'ensemble des paramètres recherchés (HAP, hydrocarbures C10-C40, COHV et BTEX).</p> <p>2.2 Bruit de fond local en métaux lourds et en HAP observé sur l'ensemble des ouvrages prélevés ; toutefois, les teneurs les plus fortes sont observées en aval du site.</p> <p>2.3 Impact des eaux souterraines spécifique au site en hydrocarbures (C5-C10, C10-C40 et/ou BTEX), en lien avec les sources sols identifiées.</p> <p>3 Bétons</p> <p>3.1 Présence ponctuelle de teneurs significatives en hydrocarbures C10-C40 au sein des dalles bétonnées présentes sur site (environ 850 m² impactés).</p> <p>3.2 Présence de dalles bétonnées au droit d'anciennes rétentions pouvant présenter des teneurs notables en hydrocarbures C10-C40 (120 m² supplémentaires environ).</p> <p>3.3 Dépassements des critères d'acceptation en ISDI (même référentiel abrogé) notés.</p> <p>4. Air du sol</p>

4.1 Mise en évidence d'un impact en hydrocarbures (C5-C12) en bordure nord-est.

Etudes

Diagnostic environnemental. Arcadis. Avril 2008.

Interprétation de l'état des milieux. Antea Group. Février 2012.

Rapport à l'issue de deux années de surveillance de la qualité des eaux souterraines. Antea Group. Février 2013.

Investigations complémentaires et plan de gestion (scénario de type espace vert clos avec accès interdit au public). HPC Envirotec. Novembre 2013.

Mise à jour du plan de gestion (scénario de type parking VL sans gardiennage). HPC Envirotec. Septembre 2015.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0244	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0244
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6706058	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6706058
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.00715	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1028365.0 , 6846618.0 (Lambert 93)

Superficie totale 8711 m²

Perimètre total 917 m

Liste parcellaire cadastral

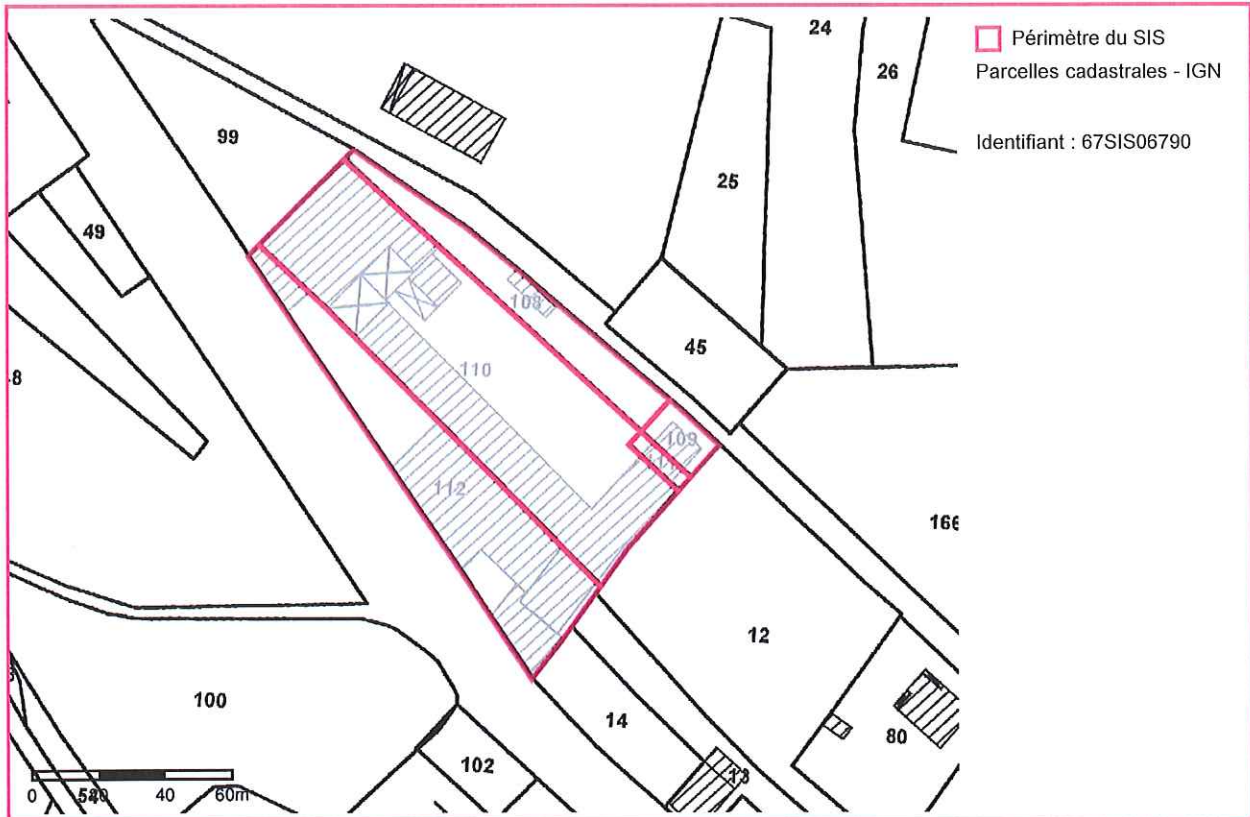
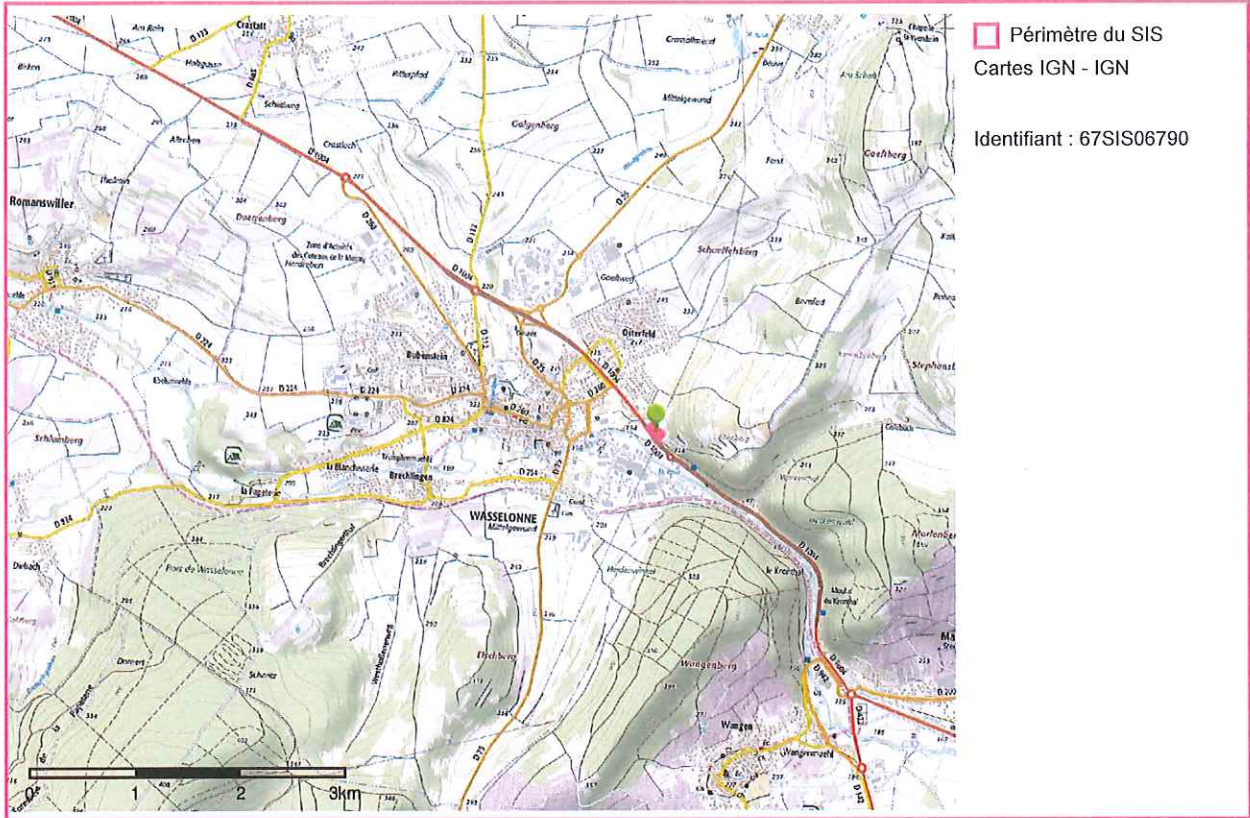
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
WASSELONNE	05	108	19/06/2015
WASSELONNE	05	109	19/06/2015
WASSELONNE	05	110	19/06/2015
WASSELONNE	05	111	19/06/2015
WASSELONNE	05	112	19/06/2015

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan cadastral		Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour



Le Préfet et par délégation
Secrétaire Générale Adjointe

[Signature]
Nadia EDRI